

## Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse : 11/05/2020

<b>Titre du projet du marché *</b>	N01.06.160001 – Jct de Nyon réaménagement et N01.06.160016 – Réfection Pont sur l'Asse - Mandataire APR-DLT GC+BSA (Phases 32 à 53)
<b>Forme / genre de mise en concurrence *</b>	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé.
<b>ID du projet *</b>	203737
<b>N° de la publication SIMAP *</b>	1133075
<b>Date de publication SIMAP *</b>	04.05.2020
<b>Adjudicateur *</b>	Office fédéral des routes - Infrastructure routière Ouest Filiale Estavayer-le-Lac
<b>Organisateur *</b>	Office fédéral des routes - Infrastructure routière Ouest, Filiale Estavayer-le-Lac, à l'attention de Gestion des projets, Place de la Gare 7, 1470 Estavayer-le-Lac, Suisse, Téléphone: +41 58 461 87 11, Fax: -, E-mail: marchespublics.estavayer@astra.admin.ch

### Calendrier

<b>Inscription</b>	Sur SIMAP jusqu'au délai du dépôt des offres.
<b>Visite</b>	Pas de visite prévue
<b>Questions</b>	22/05/2020 Les questions doivent être formulées de manière anonyme sur le forum de Simap ( <a href="http://www.simap.ch">www.simap.ch</a> ) de la soumission concernée. Les réponses seront données exclusivement par l'intermédiaire de cette même plateforme jusqu'au 29.05.2020. Le téléchargement des réponses relève de la responsabilité exclusive des soumissionnaires. Il ne sera envoyé aucun avertissement. Les questions reçues hors délai ne seront pas traitées.

<b>Rendu documents</b>	23/06/2020 à 23h59 Dossier complet sur support papier (deux exemplaires) et numérique sur deux clés USB dans une enveloppe cachetée portant le numéro / l'intitulé officiel du projet avec la mention « Ne pas ouvrir, documents d'appel d'offres ». Le timbre postal ou le code-barres d'un office suisse ou étranger officiellement reconnu déterminent si le délai de remise est respecté. En cas de remise en mains propres l'offre est à déposer pendant les heures d'ouverture de la filiale et contre un accusé de réception. Les offres reçues par fax ou par courriel ne seront pas prises en compte.
------------------------	---

<b>Rendu maquette</b>	Pas de maquette à rendre
-----------------------	--------------------------

<b>Type de procédure *</b>	Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
----------------------------	--

<b>Genre de prestations / type de mandats *</b>	CPV: 71300000 - Services d'ingénierie
---	---------------------------------------

Spécialité engagée :  
Ingénieur en génie civil (T/U, K), Spécialiste électromécanique (BSA),  
direction des travaux (GC et BSA)

<b>Description détaillée des prestations / du projet</b>	Le projet consiste en l'aménagement de la jonction de Nyon, entre la route nationale N01 et la route cantonale RC19 et en la réfection du pont sur l'Asse. Le présent mandat d'ingénieur trafic concerne les prestations : Le présent mandat d'ingénieur concerne les prestations : – -Auteur de projet (APR) sur le génie civil (GC) et les équipements d'exploitation et de sécurité (BSA) pour les phases : MP/DP, DAO,
--	--

- EXE (SIA 32 à 51),
- Direction locale des travaux (DLT) sur le génie civil (GC) et les équipements d'exploitation et de sécurité (BSA), pour les phases RE et MES (SIA 52 à 53).

**Communauté de mandataires**

Admises sous les conditions suivantes :

- la communauté est sous forme de société simple ;
- la communauté de soumissionnaires spécifie le membre qui pilote le projet ;
- la communauté de soumissionnaires indique la participation (en %) de chaque membre ;
- une fois l'offre remise, il n'est plus possible de modifier la composition de la communauté.

**Sous-traitance**

Admise. 50% au maximum de la prestation peuvent être fournis par des sous-traitants. La liste exhaustive des sous-traitants doit être impérativement jointe.

**Mandataires préimpliqués**

Voir cahier des charges.

Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

Il s'agit de l'auteur du projet du Dossier AP (projet définitif) pour le Réaménagement de la Jonction de Nyon joint en annexe, soit SD ingénierie Genève SA et l'auteur du projet du Dossier MP (projet d'intervention) pour la réfection du Pont de l'Asse, soit SGI Ingénierie SA, Citec Ingénieurs conseil SA et RK&P, Bridgology SA, Geotest AG, Mageba SA, Ecotec Environnement SA.

L'auteur du présent appel d'offres n'est pas autorisé à soumettre une offre: CSD Ingénieurs SA à Lausanne et Risse Engineering SA à Villars-sur-Glâne, ainsi que toutes les sociétés ayant un lien juridique ou économique étroit avec elles, sont exclus de la présente procédure.

**Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts**

L'OFROU est lié par son propre manuel sur les marchés publics, art. 3.2.3.1, qui garantit des objectifs similaires à la SIA 144.

**Conditions de participation**

Le chiffre d'affaires annuel du soumissionnaire est égal ou supérieur au double du montant annuel du marché. Déclaration volontaire du soumissionnaire signée. Extrait(s) du registre du commerce pour le soumissionnaire et le cas échéant pour chaque membre de l'association de partenaires.

**Critères d'aptitude**

- Q1 Capacité technique du soumissionnaire
- Q2 Capacité économique et financière soumissionnaire
- Q3 Aptitudes et disponibilités des personnes-clés

**Critères d'adjudication / de sélection**

- C1 Prix 40%, notation linéaire
- C2 Compétences et références des personnes-clés 35%
- C3 Analyses des tâches et proposition de marche à suivre, concept de gestion de la qualité, analyse des risques 25%

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

**Indemnités / prix :**

Pas d'indemnités.

**Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :**

**Qualités de l'appel d'offres**

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises
- La description du projet et des enjeux / objectifs est détaillée
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur

- participation ou exclusion du marché sont correctes
- Les moyens d'appréciation des critères d'adjudication sont indiqués
- Les délais sont corrects

#### **Manques de l'appel d'offres**

- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas mentionnées.

#### **Observations de l'OMPr \***

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il n'en respecte que partiellement les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

